

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2009

Date de la convocation : 02.06.09

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, DUPONT, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FOURNALES, M. FOURRÉ

Excusés : Mme LAFOND, M. NAUD,

Absent : M. DAUNAS

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD

Monsieur de ROUX tient à remercier toute les conseillers et le personnel de la mairie qui ont participé à l'organisation des élections européennes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MAI 2009

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 Mai 2009

AMENAGEMENT QUARTIER « LES DEUX RUELLES » (Propriété Pichard)

Monsieur de ROUX indique que la déconstruction des bâtiments agricoles n'a pu commencer aujourd'hui en raison du mauvais temps.

La dépose des éverites a nécessité l'intervention d'une société spécialisée en raison de la présence d'amiante. Monsieur de ROUX rappelle au Conseil le projet d'urbanisation de ce secteur établi par le Cabinet URBANHYMNS dans lequel était inclus l'aménagement d'équipements pour l'Amicale des boules.

Il indique qu'il a rencontré avec Monsieur PANNAUD, les responsables de l'Association. Ceux-ci ont jugé que le projet présenté n'est pas compatible avec leurs activités car le bâtiment prévu n'est pas assez haut. Il faut en effet une hauteur de 4.50 m ce qui ne sera pas accepté à proximité de l'église.

Monsieur de ROUX propose d'étudier à nouveau le réaménagement des anciens ateliers municipaux qui avait été précédemment abordé.

La plus grande partie des ces locaux va être libérée mais il est cependant nécessaire que les services techniques municipaux disposent d'un entrepôt pour le rangement du matériel d'entretien des espaces verts.

Madame FALLOURD demande pour quelle raison le projet initial avait été abandonné.

Monsieur PANNAUD indique qu'il était peu opportun d'installer une association à proximité de la station d'épuration. Mais ce site intéresse l'Amicale des Boules en raison de la proximité de leur terrain actuel.

Monsieur RICHON aborde le problème du stationnement. Monsieur PANNAUD répond que les intéressés continueront à stationner sur le communal.

Monsieur GRAVELLE indique qu'il faut vérifier si ce bâtiment est aux normes pour recevoir du public et souligne le problème des manœuvres de engins venant récupérer les boues. Il propose de contacter les propriétaires des parcelles voisines des ateliers pour éventuellement les acquérir afin d'agrandir le site.

Monsieur de ROUX souligne la difficulté de trouver dans le bourg, à proximité de la Charente, un terrain de 4000 m².

Il demande aux conseillers de réfléchir à ce dossier et de faire part de leurs idées ou observations.

EMPRUNT VOIRIE

Madame CHARRIER indique que la Commune, comme les années précédentes a demandé son inscription au programme d'amélioration de la Voirie Communale subventionné par le Conseil Général à hauteur de 25% des annuités de remboursement, pour un montant de 17 000 €. Il convient à présent de contracter l'emprunt.

A la demande du Syndicat des Chemins, LA CAISSE D'EPARGNE, a proposé plusieurs possibilités de remboursement sur une durée variant de 3 à 10 ans pour un taux consenti de 2.70 % à 4.10 %

Il est proposé au Conseil de retenir un remboursement sur 5 ans au taux de 3.33 % pour une échéance annuelle de 3 747.14 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir.

MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION pour achat du logiciel de gestion

Monsieur PANNAUD rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la médiathèque, il a fallu acquérir un logiciel de gestion et installer les ordinateurs.

Il indique qu'une consultation a été réalisée auprès de 4 sociétés spécialisées dans les logiciels de gestion de bibliothèque. Trois ont répondu. Après examen des offres, celle de la Société MICROBIB a été retenue.

Cette Société a déjà équipé la médiathèque de BURIE. L'équipe des bénévoles s'est déplacée à Burie pour visiter la médiathèque dont le logiciel a été fourni par cette société.

Deux journées de formation sont prévues les 23 et 24 Juin prochains.

L'acquisition de ces équipements informatiques est subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 25% du montant HT.

Le montant total de la dépense s'élève à 4535 € HT.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide auprès du Conseil Général sous couvert de la Bibliothèque Départementale de Prêt, en vue de financer l'équipement informatique de la médiathèque.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI AIDE

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que le nouvel aménagement de la médiathèque nécessite l'emploi d'un agent permanent afin d'aider l'équipe des bénévoles.

Il propose de recruter cet agent dans le cadre du dispositif du Contrat d'Avenir à raison de 26 heures par semaine, à compter du 15 Juin 2009.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée conclu pour une durée initiale de 12 mois pouvant être renouvelé 2 fois. La durée de travail est de 26 heures par semaine payée sur la base du SMIC. Le salarié doit recevoir une formation.

Madame CHARRIER précise qu'une aide forfaitaire mensuelle correspondant au montant de l'allocation RMI est versée à la Commune. En complément l'Etat apporte une aide dégressive de 75% la 1^{ère} année, de 50% la 2^{ème} Année et 3^{ème} année, sur la différence entre le salaire plus charges et le RMI.

Monsieur de ROUX indique qu'il a retenu la candidature d'une personne ayant déjà de l'expérience dans le poste de bibliothécaire ; il considère que si l'agent donne entière satisfaction, cet emploi aidé doit conduire à son intégration dans l'équipe du personnel communal.

Monsieur RICHON demande quels seront les horaires d'ouverture de la médiathèque. Madame MAUREL répond que ces horaires n'ont pas encore été définis et que cette question doit être examinée avec les bénévoles.

Madame FALLOURD souligne qu'une médiathèque propose des animations ce qui implique un travail important en amont.

Monsieur de ROUX tient à rendre hommage à l'équipe des bénévoles de la bibliothèque pour le travail important qu'ils accomplissent.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire en vue de signer le contrat de travail et la convention à intervenir avec l'Etat.

BAIGNADE EN CHARENTE - Contrat De Travail du Surveillant de Baignade

Monsieur de ROUX indique que le dossier progresse.

Une plage doit être réalisée par les services techniques.

A la suite de la décision de mutualiser l'emploi d'un surveillant de baignade avec la Mairie de Port d'Envaux, une jeune femme, maître-nageur titulaire du BNSSA, a été recrutée. Elle réalisera donc un temps de travail de 17.5 h par semaine à Chaniers durant les mois de Juillet et Août. Les horaires de travail seront définis d'un commun accord avec la mairie de Port d'Envaux.

Il convient à présent d'équiper le site de la baignade d'une cabane afin de pouvoir prodiguer les premiers secours.

Madame CHARRIER propose une location de 2 mois.

LA SOURIS VERTE : Demande d'un 2^{ème} Acompte de Subvention

Madame CHARRIER indique que la Souris Verte a sollicité le versement d'un 2^{ème} acompte sur la subvention à percevoir en 2009.

Elle rappelle que par délibération du 02.03.09, il avait été décidé de verser un 1^{er} Acompte de 6650 € correspondant au quart de la subvention devant être versée en 2009 (celle-ci est ramenée à 26 600 € au lieu de 30 000 € puisqu'elle est diminuée d'un trop versé en 2007).

Il est proposé de verser à la Souris Verte un 2^{ème} acompte de 6 650 €.

COLLEGE AGRIPPA D'AUBIGNE : Demande de Subvention pour « Classe Nature, Patrimoine et Socialisation »

Comme les années précédentes, le Collège Agrippa d'Aubigné sollicite une aide de la Commune en vue de financer la « Classe Nature, Patrimoine et Socialisation » destinée aux enfants de 6^{ème}.

Ce séjour, qui, concerne 175 élèves dont 26 de Chaniers se déroulera du 15 au 25 Septembre 2009.

Le Collège sollicite une subvention de 19 € par élève soit pour la Commune de CHANIERES 494 €

AUTORISATION DE POURSUITE GENERALE DONNEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal que le décret 2009-125 du 3 Février 2009, dans un souci de simplification des procédures permet désormais à l'ordonnateur de délivrer au receveur municipal une autorisation de poursuite générale à tous les actes de poursuite.

Jusqu'à présent, l'autorisation générale était limitée au commandement et avait été donnée au receveur par délibération du 05.05.08.

Mme CHARRIER indique que si cette autorisation n'est pas donnée, l'administration n'entamera pas les poursuites et les sommes dues passeront en non valeurs donc une charge supplémentaire pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au Receveur l'autorisation générale permanente de poursuivre pour tous les actes de poursuite.

QUESTIONS DIVERSES

REMBOURSEMENT AU COMITE D'ANIMATION

Monsieur de ROUX indique que lors du Salon du Livre certains des auteurs présents qui ont vendu leurs ouvrages à la bibliothèque ont souhaité être payés immédiatement.

La Commune ne pouvant satisfaire à cette requête, a demandé au Comité d'Animation, de se substituer à la Commune pour un montant de 272.50 €.

Il convient à présent de rembourser Le Comité d'animation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Mmes FALLOURD et M. GRAVELLE, membres du Comité d'animation ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de verser au Comité d'Animation la somme de 272.50 € correspondant aux ouvrages payés par celui-ci lors du Salon du Livre, pour le compte de la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de doter la Commune d'un défibrillateur.

L'achat d'un seul défibrillateur est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 30% d'une dépense plafonnée à 2500 € TTC

Il est donc proposé d'acheter un défibrillateur et ses accessoires pour un montant de 2429.91 € TTC et de solliciter auprès du Conseil Général une subvention.

Ce défibrillateur sera affecté pendant l'été au site de la baignade puis sera installé à la mairie. Monsieur de ROUX propose d'en informer les infirmiers et le cabinet médical.

Il conviendra d'en acheter un second pour la salle omnisports du Maine-Allain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir un défibrillateur et de solliciter, en vue du financement, une subvention auprès du Conseil Général.

ECHANGE NATHIER/COMMUNE

Monsieur de ROUX rappelle l'échange de terrains devant intervenir entre la Commune et Monsieur NATHIER, dans la zone des Sept Journaux.

Lors de courriers intervenus en Mai 2008 entre la Mairie et Monsieur NATHIER il avait été convenu que les frais de bornage seraient pris en charge par les deux parties.

Or, il est stipulé, sur le Procès-verbal de bornage établi le 5 Août 2008 par le géomètre MARCHYLLIE, « *La Commune requérante indique qu'elle prend l'intégralité des frais de bornage à sa charge* ».

De ce fait, le procès-verbal de bornage, de par sa date, annulant les accords précédents relatifs au partage des frais, Monsieur NATHIER a demandé que la Commune lui rembourse les frais de bornage qu'il a réglés au géomètre.

Monsieur de ROUX reconnaît que cette mention, située en bas de l'acte de bornage, a échappé à son attention lors de la signature.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement des frais de bornage d'un montant de 711.62 €. à Monsieur NATHIER

ANIMATIONS

Madame FALLOURD rappelle au Conseil Municipal les manifestations qui doivent avoir lieu sur la Commune.

- 20 Juin - Fête de la Musique avec 3 concerts,
 - o Sur le communal, scène ouverte avec l'Association Méli-Mélo de Saintes
 - o Devant la mairie, Troupe de 11 Musiciens de M. COLIN,
 - o A l'église, Chorale « *Serioso ma non tropo* »

Monsieur de ROUX souligne que la Saintonge Romane fait paraître un guide des animations se déroulant pendant l'été. Il convient de contacter Emilie Braconnier.

- 28 Juin - Brocante de l'AS FOOT
- 14 Juillet - Pique-Nique - retraite aux flambeaux avec la Banda de Chaniers, suivie du feu d'artifice.
- 23 juillet - Le Mouvement Intellectuel Tzigane propose des ateliers livres sur le Communal suivis d'un spectacle.
- 30 Juillet - Marché fermier en partenariat avec la Saintonge Romane et la Chambre d'Agriculture avec le spectacle de la troupe ZAGO
- 1er Août - Etape du tour Départemental féminin - Arrivée à Chaniers, après 90 kms de courses dont 15 sur la commune : de la RD 24, avenue du 8 mai jusqu'au silo puis Chemin des Vanneaux et retour par le Chemin de la Broussardière et la RD 24. Il y aura donc 2 passages avenue du 8 Mai..
- A l'issue de ce tour, en soirée, spectacle des « *Moiss'Batteurs* ».
- 07 Août - à 20 h 30 Les Tréteaux de France pour une représentation de « *Oncle Vania* ».
- 29 Août - Randonnée semi-nocturne du Comité d'Animation
- 06 septembre - Forum des Associations et des commerçants-artisans.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Madame SAUZÉ propose la mise en place d'un stop ou d'un « *Cédez le passage* » rue du Cabernet à l'intersection avec le Chemin des Prises en raison du manque de visibilité.

Monsieur de ROUX indique qu'un arrêté municipal a été pris en vue de règlementer la circulation Rue du Cabernet en interdisant la sortie sur la RD 234 en raison de la dangerosité de ce carrefour.

Il prend note de la proposition de Madame SAUZÉ et prendra un arrêté municipal en vue de la mise en place d'un Stop Rue du Cabernet à l'intersection avec le Chemin des Prises.

- Monsieur HANNIER rappelle le problème de l'entrée de Chez Berteau en venant de la RN 141. La configuration des lieux permet la mise en place d'un sens giratoire à l'entrée de Chez Berteau.

Monsieur GRAVELLE indique que cette question a été abordée lors des réunions avec la DIRA lors de l'aménagement de la RN 141.

- Monsieur RICHON, au nom des habitants de Chez Benon, remercie la Commune pour le prêt des tables et des chaises lors de la fête des voisins.

Il tient à faire une réclamation sur le mauvais état du chemin Fief Roux.

- Monsieur de ROUX signale le mauvais état du Chemin de Cognac.

- Monsieur PANNAUD indique que le Club de foot a organisé son tournoi annuel le week end dernier. Il tient à remercier l'équipe technique qui a livré le matériel demandé en temps et en heure.

Il précise que le Club a réalisé un travail en amont afin que cette journée se passe sans incident.

- L'édition 2009 de la Biennale du Verre a connu un vif succès.

La séance est levée à 22 h 30

La Secrétaire de Séance,
Nicole MICHAUD